

**ATTESTATION DE TEST PREALABLE A LA PRATIQUE D' ACTIVITES  
AQUATIQUES ET NAUTIQUES  
EN CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS**

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2003 modifié par les arrêtés du 3 juin 2004, du 9 mai 2005 et du 3 octobre 2005 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement,

Je, soussigné \_\_\_\_\_, titulaire du **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation** n° \_\_\_\_\_, atteste que :

Mme, Mlle, M., ..... s'est déplacé(e) dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin d'une profondeur d'1m80 minimum. Départ en chute arrière volontaire à partir d'un tapis disposé sur l'eau.

Le parcours a été effectué avec - sans brassière de sécurité .

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du MNS